

RÈGLEMENT NUMÉRO 1833

Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour notamment y ajouter des panneaux « Arrêt », y modifier une limite de vitesse et y ajouter des panneaux « Virage à droite obligatoire » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, à sa séance du 4 octobre 2021, le règlement numéro 1611 intitulé : « Règlement concernant la signalisation et remplaçant le règlement numéro 1407 »;

CONSIDÉRANT notamment l'aménagement d'une nouvelle école primaire au Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Annexe A – « ARRÊT » du règlement numéro 1611 pour y ajouter deux panneaux sur la rue des Muguets, l'un à l'intersection de la rue des Immortelles et l'autre à l'intersection de la place des Coquelicots, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et y remplacer le plan « SECTEUR BÉCANCOUR – URBAIN » pour y ajouter les panneaux d'arrêt 2-51 et 2-53 qui apparaissaient sur la liste de l'Annexe A mais qui avaient été omis sur le plan;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Annexe B – « LIMITE DE VITESSE » du règlement numéro 1611 pour y réduire de 50 km/h à 30 km/h la limite de vitesse sur la place des Coquelicots, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter, au règlement numéro 1611, l'article 6.1 « VIRAGE À DROITE OBLIGATOIRE » et l'Annexe F pour des panneaux situés à l'intersection de la rue des Glaïeuls et de l'autoroute 30, à l'intersection de la rue des Immortelles et du boulevard Pierre-Fournelle et sur l'avenue des Pensées, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le règlement numéro 1611 concernant la signalisation est modifié comme suit :

- par le remplacement de la page 8/32 ainsi que des plans « SECTEUR STE-ANGÈLE (PLATEAU LAVAL) » et « SECTEUR BÉCANCOUR (URBAIN) » de l'annexe A – « ARRÊT » par l'annexe « 1 » du présent règlement;
- par le remplacement de la page 3/22 ainsi que des plans « SECTEUR STE-ANGÈLE (PLATEAU LAVAL) et (RURAL) » de l'annexe B – « LIMITE DE VITESSE » par l'annexe « 2 » du présent règlement;
- par l'ajout, après l'« Article 6 – Chemins fermés », de l'article 6.1 libellé comme suit :

« Article 6.1 – Virage à droite obligatoire »

Les travaux publics sont autorisés à installer et à maintenir en place les panneaux de signalisation « Virage à droite obligatoire » aux intersections indiquées à l'Annexe « F » du présent règlement. »

et par l'ajout de l'Annexe F jointe à l'annexe « 3 » du présent règlement;

- par le remplacement de l'« Article 7 – Annexes » par ce qui suit :

« Article 7 – Annexes »

Les Annexes « A », « B », « C », « D », « E » et « F » du présent règlement en font partie intégrante. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE _____ 2025, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 25-__.

Lucie Allard, mairesse

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

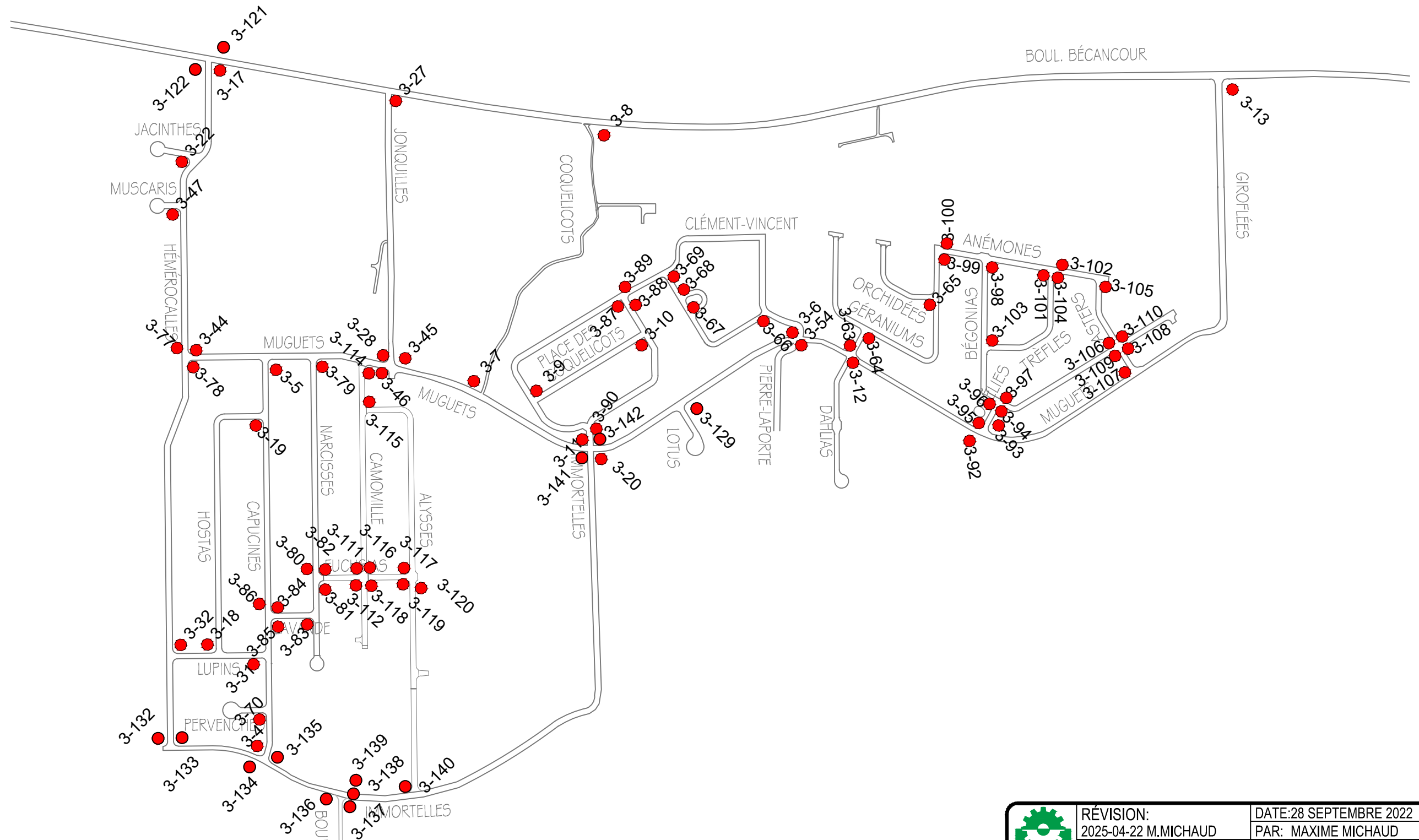
Avis de motion	1 ^{er} octobre 2025
Dépôt du projet de règlement	1 ^{er} octobre 2025
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur	

ANNEXE 1

ANNEXE A - «ARRÊT»
RÈGLEMENT NUMÉRO 1833 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611 - ARTICLE 2

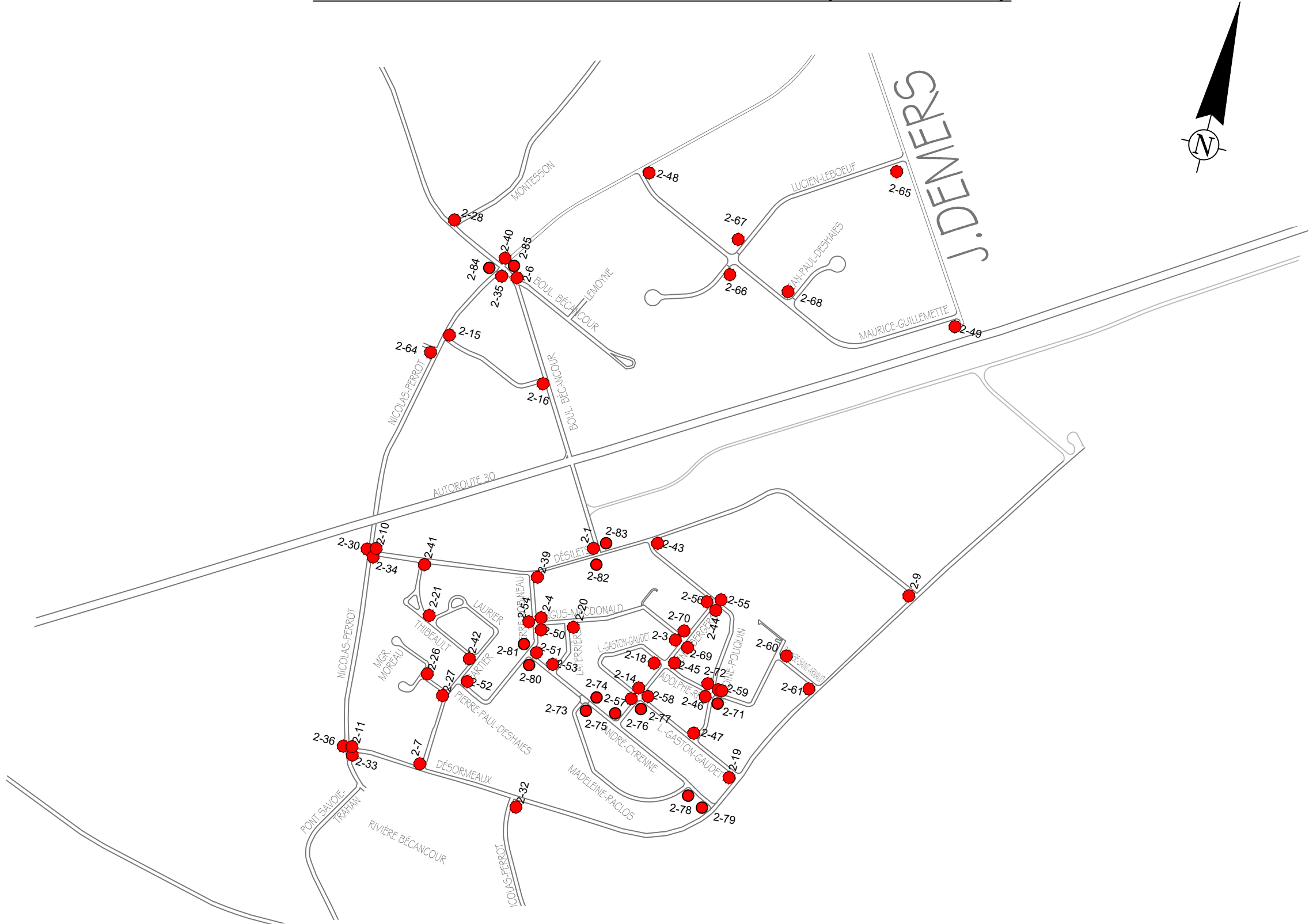
Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

Rue	Intersection	Direction	Identification
Muguets, Rue des	Hémérocailles, Av. des	Ouest	3-44
Muguets, Rue des	Immortelles, Rue des	Est	3-141
Muguets, Rue des	Jonquilles, Av. des	Est	3-46
Muguets, Rue des	Jonquilles, Av. des	Ouest	3-45
Muguets, Rue des	Lobélies, Av. des	Est	3-92
Muguets, Rue des	Lobélies, Av. des	Ouest	3-93
Muguets, Rue des	Coquelicots, Place des	Ouest	3-142
Muscaris, Place des	Hémérocailles, Av. des	Est	3-47
Myosotis, Rue des	Cléomes, Rue des	Nord	3-124
Myosotis, Rue des	Pensées, Av. des	Ouest	3-128
Narcisses, Rue des	Muguets, Rue des	Nord	3-79
Narcisses, Rue des	Fuchsias, Rue des	Sud	3-80
Narcisses, Rue des	Fuchsias, Rue des	Nord	3-81
Nénuphars, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-48
Nénuphars, Av. des	Bécancour, Boul.	Sud	3-49
Oeillets, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-50
Pensées, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-51
Pensées, Av. des	Nénuphars, Av. des	Nord	3-52
Pensées, Av. des	Tournesols, Rue des	Sud	3-130
Pensées, Av. des	Tournesols, Rue des	Nord	3-131
Pervenches, Place des	Capucines, Rue des	Est	3-70
Pétunias, Rue des	Marguerites, Av. des	Est	3-53
Pétunias, Rue des	Pétunias, Rue des	Sud	3-72
Pierre-Fournelle, Boul	Immortelles, Rue des	Nord	3-137
Pierre-Laporte, Av.	Muguets, Rue des	Nord	3-54
Pivoines, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-56
Pivoines, Av. des	Lys, Rue des	Nord	3-55
Pivoines, Av. des	Lys, Rue des	Sud	3-57
Roses, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-58
Safran, Carré du	Pensées, Av. des	Est	3-126
Safran, Carré du	Pensées, Av. des	Est	3-127
Spirées, Rue des	Violettes, Av. des	Est	3-71
Tournesols, Rue. des	Jasmins, Av. des	Est	3-59
Tournesols, Rue. des	Pensées, Av. des	Ouest	3-60
Trèfles, Av. des	Bégonias, Rue des	Ouest	3-103
Trèfles, Av. des	Anémones, Rue des	Nord	3-104
Tulipes, Av. des	Bécancour, Boul.	Sud	3-61
Violettes, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-62



DATE: 28 SEPTEMBRE 2022
PAR: MAXIME MICHAUD
APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
RÈGLEMENT SIGNALISATION ARRÊT

SECTEUR BÉCANCOUR (URBAIN)



RÉVISION:	DATE:28 SEPTEMBRE 2022
2025-04-23 M.MICHAUD	PAR: MAXIME MICHAUD
	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	ARRÊT

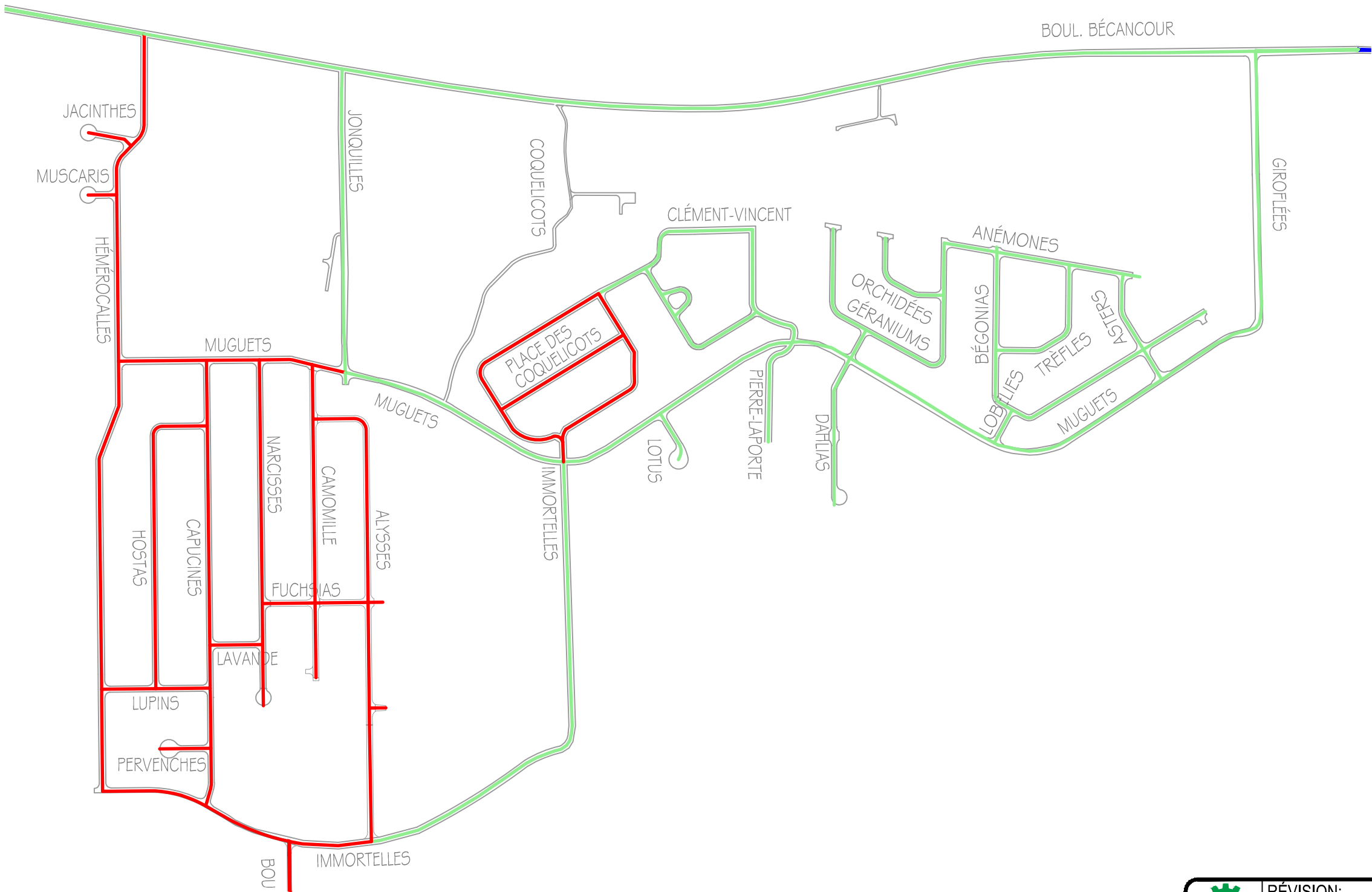
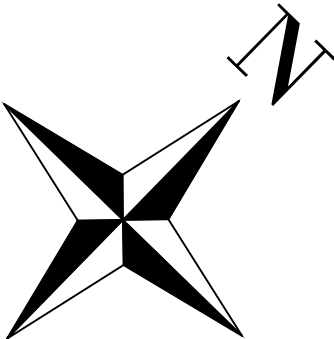
ANNEXE 2

ANNEXE B - « LIMITE DE VITESSE »
RÈGLEMENT NUMÉRO 1833 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611 - ARTICLE 3

Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

Rue	De	À	Limite de vitesse
Alysses, Av. des	Au complet		30 KM
Bécancour, Boul.	100m à l'est de l'entrée charretière du #10000 Boul. Bécancour	Pont rivière Bécancour	90 KM
Bécancour, Boul.	200m à l'est de l'avenue des Giroflées	100m à l'est de l'entrée charretière du #10000 Boul. Bécancour	70 KM
Camomille, Av. de la	Au complet	-	30 KM
Capucines, Av. des	Au complet	-	30 KM
Coquelicots, Place des	Au complet	-	30 KM
Fuchsias, Rue des	Au complet	-	30 KM
Glaïeuls, Rue des	Au complet	-	80 KM
Hémérocailles, Av. des	Au complet	-	30 KM
Hostas, Av. des	Au complet	-	30 KM
Immortelles, Rue des	Hémérocailles, Av des	Alysses, Av. des	30 KM
Jacinthes, Place des	Au complet	-	30 KM
Jasmins, Av. des	100m au SUD du #1835 Av. des Jasmins	Glaïeuls, Rue des	80 KM
Laroque, Chemin	Au complet	-	70 KM
Lavande, Rue de la	Au complet	-	30 KM
Lotiers, Rue des	Au complet	-	30 KM
Lupins, Rue des	Au complet	-	30 KM
Marguerites, Av. des	NORD du #1160 Av. des Marguerites	Piste cyclable	30 KM de 7h à 17h LUN à VEN SEPT à JUIN
Muguets, Rue des	Hémérocailles, Av des	Jonquilles, Av des	30 KM
Muscaries, Place des	Au complet	-	30 KM
Narcisses, Av. des	Au complet	-	30 KM
Nénuphars, Av. des	Bécancour, Boul.	Limite Nord de la rue	30 KM
Pensées, Av. des	Bécancour, Boul.	Nénuphars, Av. des	30 KM
Pervenches, Place des	Au complet	-	30 KM
Pétunias, Rue des	Au complet	-	30 KM de 7h à 17h LUN à VEN SEPT à JUIN

SECTEUR STE-ANGÈLE (PLATEAU LAVAL)

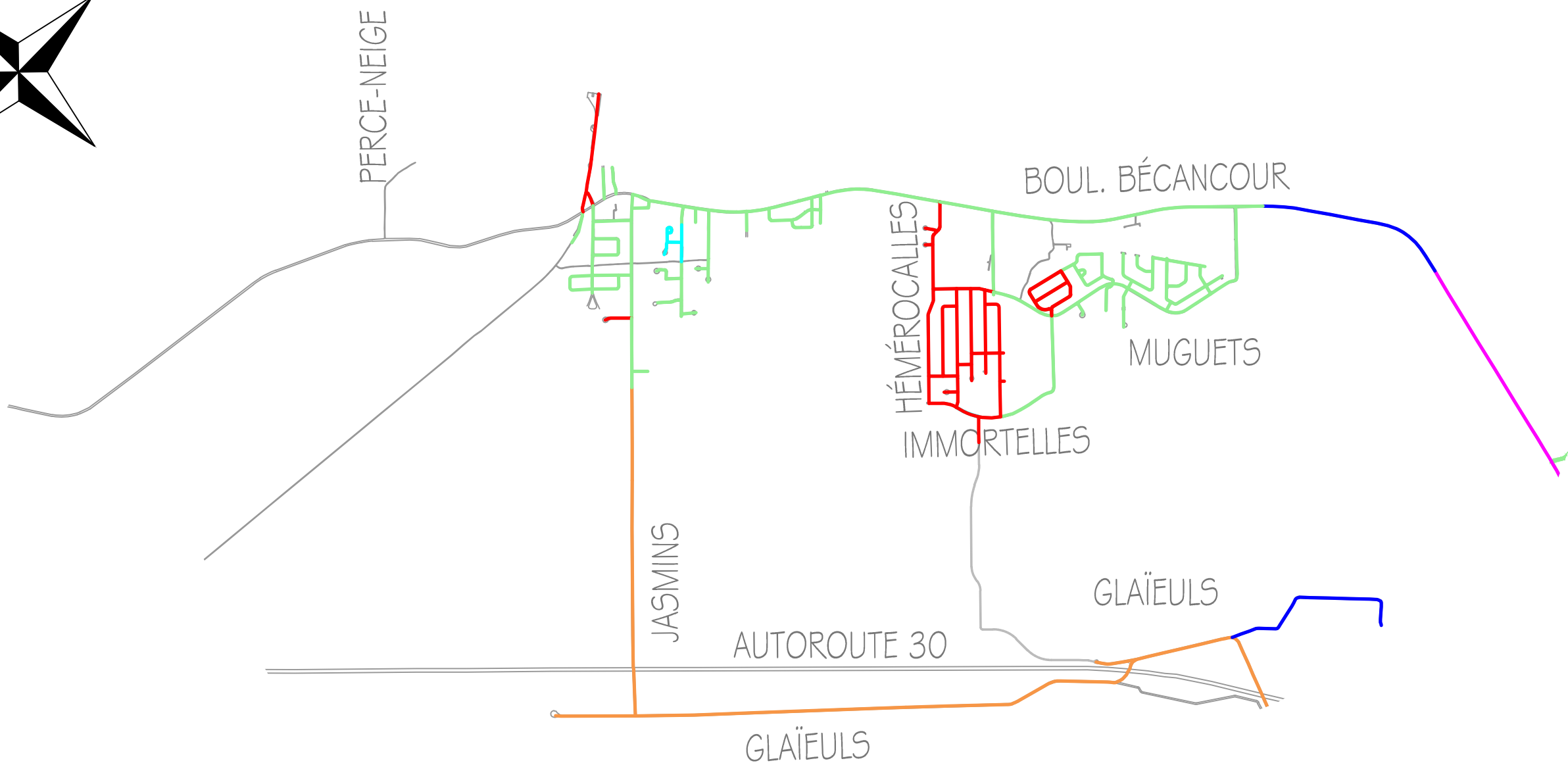
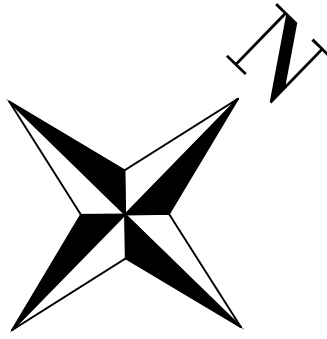


- LÉGENDE**
- LIMITE DES VITESSES**
- 30 KM/H / ZONE SCOLAIRE
 - 30 KM/H
 - 50 KM/H
 - 70 KM/H
 - 80 KM/H
 - 90 KM/H



RÉVISION:	DATE:27 SEPTEMBRE 2022
2023-01-18 M.MICHAUD	PAR: MAXIME MICHAUD
2025-04-22 M.MICHAUD	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
2025-09-17 J.MAILHOT	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	LIMITE DE VITESSE

SECTEUR STE-ANGÈLE (RURAL)



- LÉGENDE**
- LIMITE DES VITESSES
- 30 KM/H / ZONE SCOLAIRE
 - 30 KM/H
 - 50 KM/H
 - 70 KM/H
 - 80 KM/H
 - 90 KM/H



RÉVISION:	DATE: 27 SEPTEMBRE 2022
2023-01-18 M. MICHAUD	PAR: MAXIME MICHAUD
2025-04-22 M. MICHAUD	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
2025-09-17 J. MAILHOT	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	LIMITE DE VITESSE

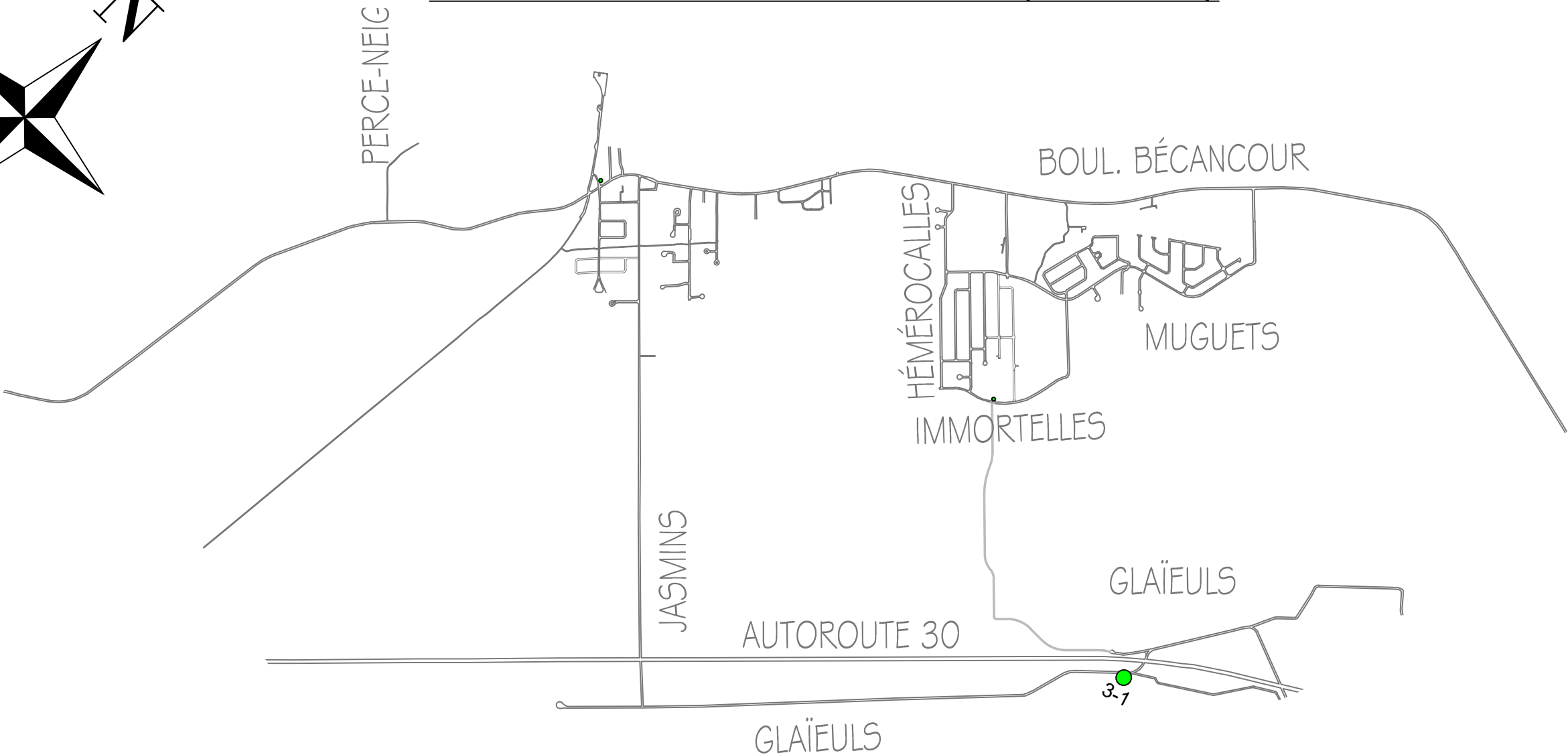
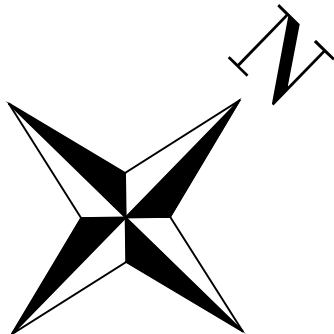
ANNEXE 3

ANNEXE F - VIRAGE À DROITE OBLIGATOIRE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1833 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611- ARTICLE 6.1

Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

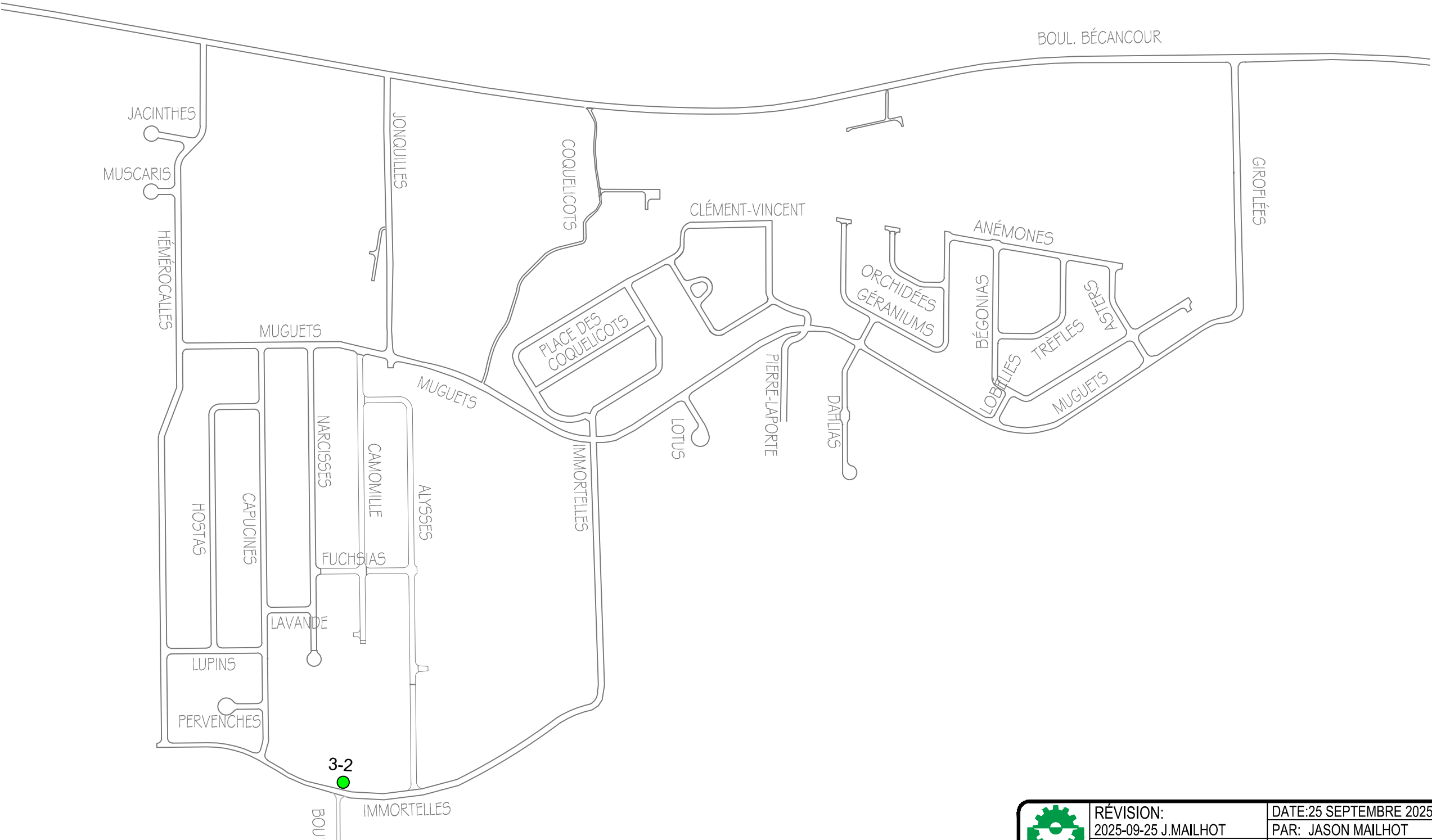
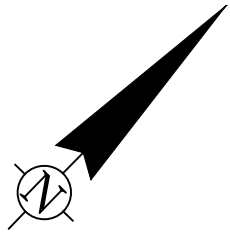
Rue	Intersection	Direction	Identification
Glaïeuls, Rue des	Autoroute 30	Nord	3-1
Immortelles, Rue des	Pierre-Fournelle, Boul	Nord	3-2
Pensées, Av. des	Penseés, Av. des	Nord	3-3

SECTEUR STE-ANGÈLE (RURAL)



RÉVISION:	DATE:25 SEPTEMBRE 2025
2025-09-25 J.MAILHOT	PAR: JASON MAILHOT
	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	VIRAGE À DROITE O.

SECTEUR STE-ANGÈLE (PLATEAU LAVAL)



RÉVISION:	DATE:25 SEPTEMBRE 2025
2025-09-25 J.MAILHOT	PAR: JASON MAILHOT
	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	VIRAGE À DROITE O.

SECTEUR STE-ANGÈLE (URBAIN)



RÉVISION:	DATE:25 SEPTEMBRE 2025
2025-04-25 J.MAILHOT	PAR: JASON MAILHOT
	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	VIRAGE À DROITE O.